

DÉBAT PUBLIC PORT SEINE METROPOLE OUEST

CAHIER D'ACTEUR
N°15 - Nov 2014



15 SEPTEMBRE AU 15 DECEMBRE 2014



A 25 kilomètres du cœur de Paris, entre Seine et forêt et à la confluence de l'Oise, Achères apparaît aujourd'hui comme un territoire d'exception en termes de développement et d'aménagement du territoire de l'ouest parisien. Forte de ses 19 606 habitants, de ses 770 entreprises et de plus de 4000 emplois, c'est une population jeune qui est décidée à écrire son avenir avec ambition et réussite. La Commune d'Achères se positionne dès aujourd'hui et pour le futur comme un partenaire loyal mais exigeant du maître d'ouvrage. Nous nourrissons l'ambition d'un véritable projet de territoire, porté collectivement avec les populations et nos partenaires de la Confluence Seine-Oise et de la vallée de la Seine.

COMMUNE d'ACHÈRES

Hôtel de Ville
6-8 rue Deschamps Guérin
78260 Achères
01.39.79.64.00
<http://www.mairie-acheres78.fr>

COMMUNE D'ACHÈRES

D'un *objet* de cent hectares à un *projet* de territoire : la recherche de l'intérêt général comme condition de réalisation de Port Seine Métropole Ouest.

PORT SEINE-METROPOLE OUEST, UN EQUIPEMENT LOCAL D'INTERET NATIONAL

L'opportunité d'une plateforme multimodale d'envergure située sur notre territoire, à la confluence de la Seine et de l'Oise, rencontre l'intérêt d'un nombre croissant d'acteurs depuis plus d'une décennie. Ce port, s'il est créé, répondrait à des enjeux de planification stratégique: créer un réseau portuaire compétitif du Havre à la capitale, servir les ambitions du Grand Paris, offrir de nouvelles opportunités aux acteurs économiques de la région voire au-delà avec le Canal Seine Nord Europe. Consciente des services métropolitains rendus par le projet PSMO (Port Seine Métropole Ouest), la Commune d'Achères souscrit aux objectifs généraux tels qu'ils sont présentés par le maître d'ouvrage : développement du transport fluvial, report modal, économie circulaire, création de valeur économique.

Mais ces objectifs ne répondent qu'imparfaitement aux défis de l'échelle locale. La Commune d'Achères porte l'ambition d'une reconquête de son territoire, caractérisé par sa plaine, délimitée au sud par la forêt et par la Seine au nord. Ces anciens terrains d'épandages, riches d'un important gisement de sable, sont progressivement acquis par la Commune et exploités. Dans un second temps, ils seront réaménagés et accueilleront demain différentes fonctions, qui répondront au mieux à l'intérêt général : activités économiques, espaces naturels et paysagers, loisirs et tourisme. PSMO, par sa taille et sa localisation, est la pierre angulaire de cet ensemble. Présente dès les premières étapes de concertation auprès de Ports de Paris, la Commune d'Achères défend la vision d'un projet de territoire et non d'une simple intégration du port, aussi qualitative soit-elle.

PORT SEINE-METROPOLE OUEST

UN OBJET INTEGRE DANS LE TERRITOIRE

Ports de Paris propose un port qualifié de « nouvelle génération », en opposition avec des plateformes conçues indépendamment du territoire sur lequel elles étaient construites. Ainsi PSMO s'appuie sur certaines spécificités du territoire dans lequel il s'inscrit, pour les traduire en opportunités. C'est un premier effort encourageant qui doit être poursuivi.

Opportunité n°1 : se réapproprier le fleuve

La première opportunité liée au projet PSMO et identifiée par le maître d'ouvrage consiste à valoriser le fleuve et renforcer des liens aujourd'hui insuffisamment développés. Au nord du port, Ports de Paris propose de requalifier les berges et les cheminements, en particulier pour les modes doux. L'accès aux berges et au fleuve serait également encouragé depuis la zone urbanisée pour les achérois, notamment au travers d'une nouvelle voie qui prendrait la forme d'une véritable avenue urbaine.

Opportunité n°2 : reconquérir la Plaine

La seconde grande opportunité est la valorisation de la plaine d'Achères, vaste espace contraint que la population peine à s'approprier. Le maître d'ouvrage a ainsi traduit le concept de « ville-port » par la proposition d'un équipement ouvert au public dans une certaine limite et d'une intégration paysagère respectueuse du cadre de vie des populations. Les projets portés par la Commune de parcs situés à l'ouest et au sud du port ont alimenté la réflexion du maître d'ouvrage. Ports de Paris a par ailleurs identifié l'activité existante des carrières pour penser l'aménagement futur de ses plateformes. La réalisation d'une darse sur les emprises portuaires offre un potentiel d'aménagement pour un territoire contraint par les risques d'inondation. Ce potentiel doit encore être confirmé par la signature du protocole de réalisation du Plan Global d'Aménagement de la plaine d'Achères.



PSMO, un équipement intégré dans son territoire
Source : Ports de Paris

Opportunité n°3 : Préserver l'environnement

Par son objet même, PSMO répond à des enjeux de développement durable. Particulièrement adapté à son profil de port BTP, le report modal vers le fleuve puis le fer permettrait de limiter le volume de matériaux transporté par la route. Le transport fluvial pollue moins que le transport routier et contribue à atteindre les objectifs nationaux fixés en terme d'émissions de gaz à effet de serre. Le fonctionnement des emprises portuaires gérées par Ports de Paris serait encadré par des outils dont Ports de Paris a déjà l'expérience (Charte Sable en Seine, cahier des prescriptions architecturales et paysagères) pour garantir le respect de critères environnementaux au sein de PSMO.

Opportunité n°4 : encourager le développement économique

Enfin, Ports de Paris a adapté la fonction économique du port en fonction d'activités dès aujourd'hui présentes sur le territoire et en anticipant des besoins futurs à plus grande échelle avec les chantiers du Nouveau Grand Paris. Cette adéquation a plusieurs effets vertueux : améliorer l'attractivité des entreprises du BTP actuelles et futures, développer une économie circulaire des matériaux de construction, réduire les coûts d'approvisionnement pour les acteurs économiques, créer des emplois et de la valeur sur le territoire.

LE PORT D'ACHERES

VERS UN PROJET DE TERRITOIRE

Ports de Paris, bien qu'établissement public de l'Etat, n'est pas garant de l'intérêt général à l'échelle des territoires sur lesquels il aménage ses infrastructures. PSMO répond à une logique économique : le projet est configuré de telle manière à assurer la rentabilité du port BTP sur le long terme. Le maître d'ouvrage propose un équipement qui tire partie des caractéristiques de notre plaine, rend des services à l'échelle métropolitaine et minimise les nuisances locales. Mais la période de définition du projet doit être celle de toutes les ambitions. La Commune d'Achères souhaite qu'une nouvelle phase s'ouvre pour allier à la définition d'un objet portuaire de 100 hectares celle d'un véritable projet de territoire.

La nécessité d'une concertation à toutes les échelles

La condition garantissant que le projet correspond à l'intérêt général est celle d'une concertation permanente des populations et acteurs locaux. Le maître d'ouvrage a d'ores et déjà ouvert cette concertation et doit en être remercié. Mais elle doit être amplifiée sans se borner aux exercices réglementaires qui demeurent insuffisants dans leur format. Cette concertation doit permettre d'apporter collectivement la preuve des données fournies par le maître d'ouvrage (autoportance du projet, hypothèses de trafic, etc.). Elle doit permettre de tester de nouvelles hypothèses, de travailler sur les atouts locaux du port et la limitation des nuisances, notamment pour les Achérois et les Andréziens.

La gouvernance : pour une implication élargie des acteurs

Il est urgent de poser la question de la gouvernance autour du port. L'implication limitée des acteurs autour d'objectifs communs et ambitieux a pour conséquence la définition par la seule voix de Ports de Paris d'un « port objet », limité à ses strictes emprises. En vérité, ni la Commune d'Achères, ni Ports de Paris n'ont les

moyens seuls de gagner le pari d'un « port territoire », du fait des compétences requises pour y parvenir (enjeu de la formation, des transports, etc.). Nombre d'acteurs (Conseil Régional, Conseils Généraux, Etat) ont souligné le caractère stratégique de ce projet. Leur expertise et leur soutien - y compris financier - sont attendus auprès du maître d'ouvrage et des collectivités.



Un projet à l'échelle du territoire | Atelier Castro-Denissof (2010)

Penser le port dans le temps

Le port sera achevé dans un lointain futur. Or les habitudes se créeront dès le début des travaux chez la population. Il faut donc préfigurer les usages futurs dès le début du projet au risque de fermer le port à son territoire. La Commune d'Achères est très favorable à une « avenue de l'écluse », tant que celle-ci a une vocation urbaine et ne concentre pas les flux de camions. Mais sa réalisation complète n'étant possible qu'en fin du projet, il faut dès le début des travaux prévoir la réhabilitation de la Route du Barrage avec un lieu de vie sur les berges. Des usages temporaires et du pré-verdissement sont à encourager. Les entreprises attendront, les populations non !

Le projet doit être plus ambitieux sur le fond

Le maître d'ouvrage a défini son projet dans les limites de son emprise et de ses missions historiques. Mais penser le port d'Achères comme projet de territoire nécessite de porter des exigences plus ambitieuses que celles formulées naturellement par un aménageur portuaire. Il en résulte que doivent être renforcés :

- **la mixité des fonctions.** Il est extrêmement encourageant qu'un « centre de vie » ait été proposé par Ports de Paris. Celui-ci gagnerait à être plus important que l'ébauche du maître d'ouvrage le laisse présager. Il doit être à l'échelle du projet, proposer des commerces et restaurants et compléter le parc de loisirs par une offre touristique.
- **Le développement d'une filière complète du BTP.** L'activité BTP se caractérise dans le projet PSMO par sa vocation logistique. Il faut se montrer plus ambitieux en intégrant tous les métiers de la filière (production, transformation) mais aussi formation, recherche et développement. Il est de la responsabilité des acteurs publics de créer des lieux de rencontre avec les acteurs privés pour anticiper le développement d'une telle filière à Achères. Cette filière doit devenir une référence à l'échelle du Grand Paris.
- **Les qualités architecturales du projet.** Le maître d'ouvrage doit porter l'ambition du beau : l'enjeu est de faire d'un port BTP un objet architectural de qualité, qui contribuerait à faire naître une fierté et une identité positive autour du port d'Achères.
- **Les garanties environnementales.** D'une part en ce qui concerne les pollutions, d'autre part sur le caractère trimodal du port. Il faut la preuve d'un port optimisé pour que dès que cela est envisageable, les modes ferré et fluvial soient utilisés.
- **Les liaisons avec le territoire.** Il faut faire davantage en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés. La réhabilitation des berges a du sens sur un périmètre allant de Poissy à Conflans-Sainte-Honorine, en associant le Conseil Général des Yvelines, l'intercommunalité, SMSO, et les habitants. Cette logique de cohérence à l'échelle du territoire

doit être recherchée systématiquement, sur toutes les thématiques.



Préfigurer les usages futurs de la plaine | Atelier Castro-Denissof

SYNTHÈSE

Historiquement, la Ville et sa plaine se sont définies par les contraintes : crues de la Seine, épandage source de nuisances et pollution. Aussi la ville s'est coupée de sa plaine et a tourné le dos à son fleuve. La localisation d'un équipement fluvial de 100 hectares précisément sur cette plaine offre la chance de transformer des contraintes en atouts. Ces opportunités ne se limitent pas à l'aspect paysager du port. Un écosystème complet doit naître, avec ses diverses fonctions : développement économique, cadre de vie, loisir et tourisme, emploi et formation.

Il est encourageant que le maître d'ouvrage présente un objet portuaire qui s'appuie intelligemment sur les caractéristiques du site. Il demeure incontestablement un pas à franchir pour que l'objet de 100 hectares devienne *projet* de territoire porté collectivement, apportant cohérence et juste répartition des « bénéfices » entre la petite et la grande échelle.

Puisse l'effort de concertation entrepris être poursuivi de manière constructive et aboutir à une définition partagée du futur. Avec l'implication de l'ensemble des acteurs et des populations, peuvent être portées les ambitions du développement d'une filière complète du BTP, de l'affirmation d'une offre de loisirs et tourisme, d'un environnement véritablement préservé, de liens retrouvés avec le fleuve, d'une plaine réinvestie.

Ces ambitions sont les conditions d'acceptation posées par la Commune d'Achères pour que dès demain et pour encore cent ans, les populations puissent se dire fières d'avoir participé à la création du Port d'Achères.